

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250403

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
02 avril 2025	
Date d'affichage	
02 avril 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 27	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. FLAMENT Dominique
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR LE MENAGE
ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES
Lancement de la procédure de consultation**

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-2 du même code, prévoyant que la délibération du conseil communautaire chargeant le Président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Monsieur le Président informe que, conformément aux dispositions du code de la commande publique, il convient de lancer une consultation relative au nettoyage des sites communautaires. D'une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, cet accord-cadre comprend la prestation de ménage et d'entretien des locaux, avec la fourniture des produits d'entretien. Il est composé de trois lots :

Lot n° 1	Secteur de Vibraye et Lavaré : Maison de la Petite Enfance (Vibraye) / Base de loisirs (Lavaré) / Camping (Lavaré) / Maison de santé (Vibraye)
Lot n°2	Secteur de Bessé-sur-Braye : L'Office Cowork / Maison de santé
Lot n°3	Secteur de Saint Calais : <u>Tranche ferme :</u> Hôtel communautaire / Centre Artistique Jean Françaix / Relais Petite Enfance / Stade d'athlétisme Arnel Blanchard / Atelier du service technique <u>Tranche optionnelle n°1 :</u> Locaux du Campus Connecté, situé Rue de la Cornillère à Saint Calais

Le montant prévisionnel de l'accord-cadre est de 400 000 € HT (sur quatre ans).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des procédures de passation du marché public relative au ménage et à l'entretien des locaux communautaires, tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre ainsi que toute décision concernant ses avenants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS